



L'Echo des Coucoucs



Breitenau
N°59 JUILLET 2025



Vue du village



Coucou, me revoilà !

Et vive l'été, la chaleur et le soleil qui agrémenteront nos soirées entre amis avec l'incontournable barbecue.

Seule ombre au tableau, ce petit vent frais qui risque de perdurer durant toute la période estivale. Sans omettre le risque d'orage violent qui pourrait gâcher cette période idyllique.

Il est vrai que pour l'instant notre région et plus particulièrement notre village ont été épargnés par ce type de catastrophe. Alors inutile de s'inquiéter avant l'heure d'autant que des dispositions communales et intercommunales sont prévues. Profitons plutôt de ce bel été pour lire tranquillement notre écho des coucous.

SOMMAIRE :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Le mot du Maire | 11. Osterputz |
| 2. L'appartement du presbytère | 12. La page des associations |
| 3. La future école | 13. Les française votent |
| 4. La place de jeux | 14. les étoiles |
| 5. La maison forestière | 15. Du rhum au bouchée à la reine |
| 6. Le climat | 16. La page des enfants |
| 7. Le saviez-vous | 17. Système d'alerte |
| 8. Le recensement | 18. Les infos |
| 9. La réserve communale | 19. Les évènements |
| 10. Résumé des séances | |

*Toute la rédaction vous souhaite un été
agréable et reposant.*





Nous voilà déjà dans la dernière ligne droite de ce mandat...

Un mandat bien particulier, qui nous a fait vivre une pandémie avec le COVID.

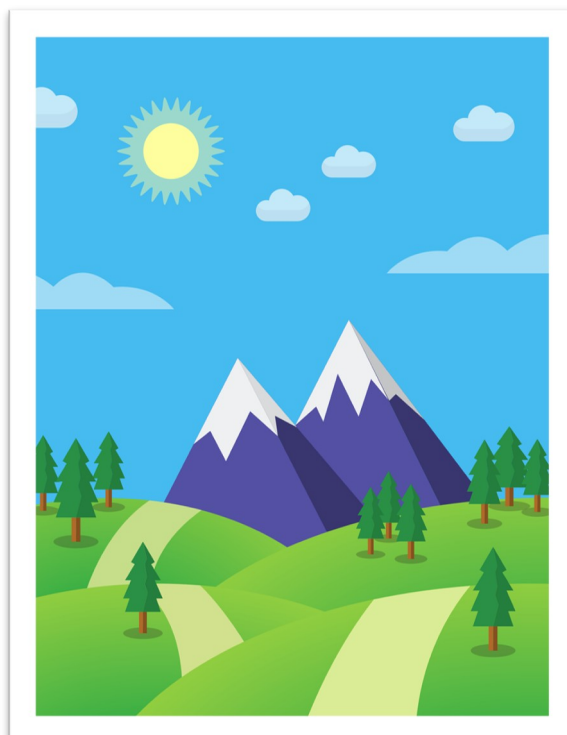
Le prochain mandat sera, à n'en pas douter, marqué par la nécessaire adaptation au changement climatique. Ce début d'été caniculaire nous rappelle que le climat évolue, même si nous avons par moment une année pluvieuse, les étés marqués par des canicules et des sécheresses seront de plus en plus fréquents. De la même manière, les événements climatiques extrêmes (fortes pluies orageuses, grosses grêles...) ont tendance à se répéter plus souvent.

Les projets portés par la commune sont tous, par certains éléments, en lien avec cette adaptation, qu'il s'agisse la chaussée réservoir dans le haut du village pour une meilleure gestion de l'eau pluviale (expérience appelée à s'étendre dans toute la traversée du village), la nouvelle école (nouvelles normes thermiques pour l'hiver, mais aussi pour l'été, réduction des déplacements en bus, cour d'école végétalisée, ...), la refonte de la place de jeux du village (désimperméabilisation du sol), l'apaisement de la vitesse (pour plus de mobilités douces), ou encore la réflexion autour d'une réserve civile (en lien également avec les risques encourus du dérèglement climatique), ...

Une nouveauté également pour ces prochaines élections municipales : une modification des règles électorales pour les communes de moins de 1000 habitants comme Breitenau. Le scrutin se fera désormais sur liste paritaire, comme dans les autres communes.

Il en est fini le temps du scrutin nominal qui permettait de rayer des noms. De la même manière, le tableau des adjoints se devra de respecter la parité. Nous reviendrons vers vous avec de plus amples informations dans le prochain numéro de l'écho.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture de notre "Echo des coucous", et également un bel été (si possible, pas trop chaud) et de bonnes vacances.



Serge JANUS

L'APPARTEMENT DU PRESBYTERE.

Après plusieurs mois de travaux, ce deux pièces, cuisine, salle de bain est enfin prêt à la location !



Il faut dire que faire des travaux dans un bâtiment communal demande de la patience puisque chaque opération financière doit être validée par le conseil municipal.

Phase 1 : Installation de nouvelles fenêtres.

Phase 2 : Isolation de tous les murs extérieurs.

Phase 3 : Réaménagement de la salle de bain avec une douche de plein pied + carrelage au sol et murs

Phase 4 : Installation d'un faux plafond avec luminaire intégré.

Et puis, il y a les surprises : Au moment de remettre les radiateurs en place, on se rend compte que ces derniers (un peu vieillots) ternissent l'ensemble de la pièce ! Du coup, exit les vieux radiateurs et place à des nouveaux.

Idem pour le plan de travail de la cuisine qui du fait de l'épaisseur de l'isolation ne retrouve plus sa place. Après quelques ajustements ce dernier retrouve tout de même sa place, mais pas l'évier ! Du coup, exit le vieil évier et place au nouveau.

Et pour finir, les murs intérieurs que l'on trouvait propres le sont beaucoup moins en comparaison des murs qui ont été isolés. Du coup en avant pour un rafraîchissement de peinture pour tout.

Mais là, stop ! Il arrive un moment où il faut savoir s'arrêter .

Notre appartement est aujourd'hui disponible à la location, pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.



FUTURE ECOLE SUPRA-COMMUNALE DE BREITENAU / NEUVE-EGLISE.

Le 23 mai dernier, une première réunion pour le choix d'un cabinet d'architectes (maître d'œuvre) qui sera chargé de la construction de l'école a eu lieu à la mairie de Bassemberg.

Y participaient, Emmanuel Eschrich, Président du Syndicat du Sivu. Un collège de 8 élus et leurs suppléants, Léa en qualité de secrétaire, ainsi que 3 architectes et un architecte du CAUE qui animait la réunion.

Suite à l'appel public à la concurrence paru le 1^{er} avril de cette année, 60 dossiers de candidatures ont été reçus. Pour chacun d'entre eux figurait l'intitulé de la société, le chiffre d'affaires, la cohérence de l'équipe (nombre et qualités des associés ou salariés), ainsi que les références professionnelles en matière d'études ou de réalisations similaires à notre projet.

Un premier tour est réalisé. Pour se faire, chaque dossier est présenté et projeté. Le vote se fait à main levée selon l'avis de chacun des membres du jury. Un comptage est effectué pour chacun d'entre eux. A l'issue de la revue, il est décidé de revoir les propositions qui ont recueilli 4 voix et plus. 16 dossiers sont donc retenus.

Un second tour est lancé selon le même processus. Quatre d'entre eux ressortent avec 6 voix et plus. Les 3 premiers sont appelés à concourir, le quatrième aura le rôle de suppléant.

Les cabinets retenus sont :

Le cabinet AJEANCE

Le cabinet MW ARCHITECTES

Le cabinet RICHTER ARCHITECTES ET ASSOCIES

Et l'équipe suppléante : Le cabinet NATHALIE LARCHE

A la fin du mois d'août, le jury se réunira à nouveau et devra faire « son choix » « à l'aveugle » et voter pour le cabinet qui réalisera la réalisation de notre nouvelle école.



LA PLACE DE LA FONTAINE AUX ENFANTS

Suite aux dernières élections, nous avons contacté en 2021/2022 différents parents des jeunes écoliers de Breitenau afin de pouvoir recueillir leur ressenti concernant la place de l'école du village.

En effet, depuis la création du City Parc dans les années 1995, puis la construction de la Fontaine entre 2010 et 2012 par un groupe de bénévoles du village, le lieu devenait un peu vieillissant. Nous avons donc pensé qu'un rafraîchissement des jeux serait bienvenu.

Cet espace, centrale et animé, propice aux discussions, et les jeunes de tout âge apprécient de s'y retrouver, défouler, jouer avec l'eau, ou simplement de s'y rafraîchir lors des fortes chaleurs ; patauger ou s'éclabousser en toute liberté.

Le but du projet se concentra au fil de l'eau sur la mise en place d'une structure multifonction pour enfants à partir de 3 ans, intégrant de nombreux agrès de grimpe, de glisse et de transition, afin qu'ils puissent s'épanouir, se dépenser et s'amuser dans un cadre stimulant.

Nous avons souhaité une fabrication locale, garantissant une certaine durabilité, et pouvant s'harmoniser avec notre environnement forestier. La tranquillité du voisinage devait également être préservée.

3 entreprises ont été présélectionnées et le conseil municipal après étude des propositions, a retenu, en janvier 2025, l'entreprise Husson de Lapoutroie dans le Haut Rhin.



Figure 1; vue du projet depuis l'école en regardant vers le Nord.

LA PLACE DE LA FONTAINE AUX ENFANTS



Figure 2; vue du projet depuis la route en regardant vers le Sud.

Pour les plus petits; il y aura un espace avec plateforme double et Toboggan d'une hauteur de 1,20m, Pont Filet redescendant sur une terrasse de 0,80m accolée à une Planche à grimper. Pour les plus grands; un toboggan de 1,60m avec Mat Pompier et filet Araignée.

A cela s'ajouteront des bancs, une poubelle Bi-flux (car cela n'empêchera pas les utilisateurs de la place de trier les éventuels déchets), et peut être un arbre fruitier supplémentaire à côté du poirier planté cet hiver afin de permettre une ambiance rafraîchissante quand le soleil brûle, deux petits agrès sur ressorts; un écureuil et une double abeille pour inciter les jeunes habitants à consommer du miel (!)...

Autour de la structure il y aura un bac en mulch composé de copeaux de résineux du cru permettant à l'eau de s'écouler naturellement dans le sous-sol et sécurisant les chutes.

Cout du projet ; 54 205,44 € TTC . Différentes Subventions nous permettrons un reste à charge de 30%.

Les travaux sont prévus pour septembre 2025. (Le timing n'a pas permis de les programmer pendant le mois de juillet ; ce qui aurait été idéal).

Nous souhaitons à toutes et à tous ; petits et grands ; d'agréables moments d'amusements.

Alexandre GUTH

LA MAISON FORESTIERE DE BREITENAU

... et ses sœurs jumelles !

Nous avons la chance depuis 2016 de faire partie de ceux qui passeront un bout de vie dans cette belle maison construite en 1907 sur les hauteurs du village.

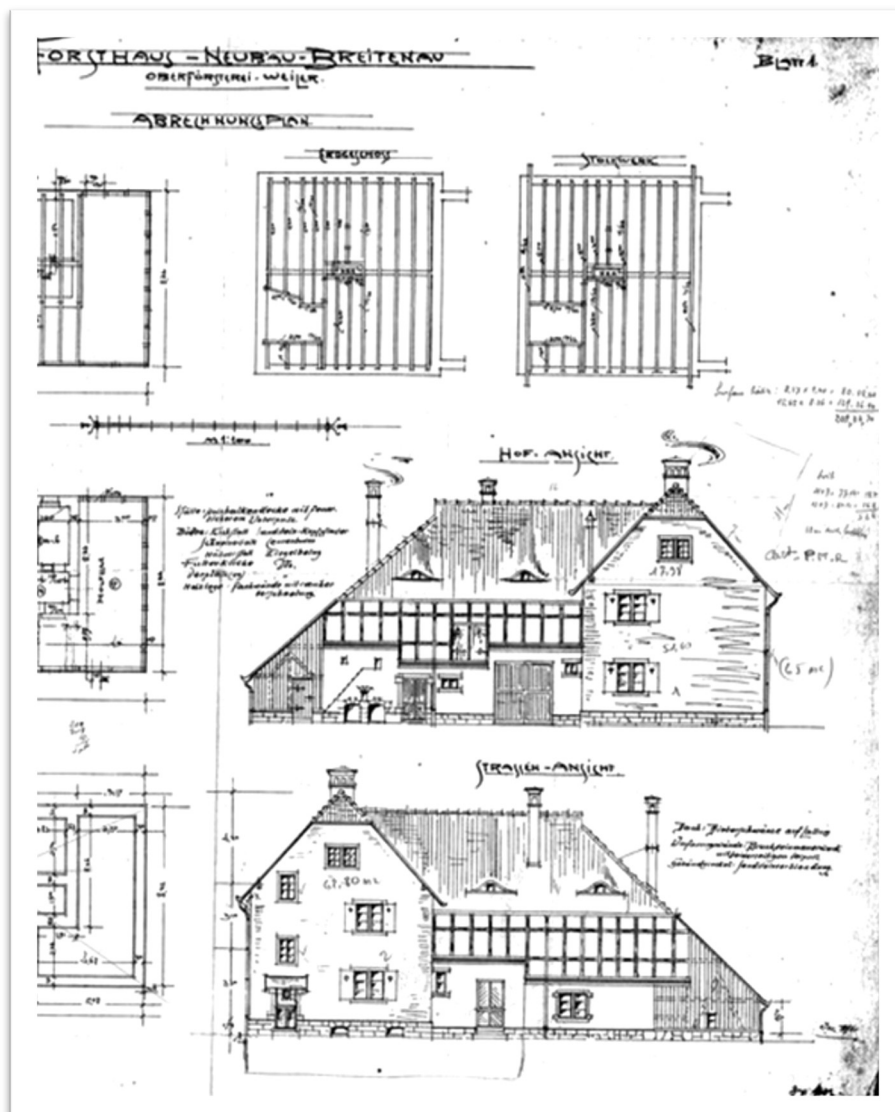
Il semble que la Maison Forestière initiale de Breitenau se trouvait dans le joli pré à l'intersection du chemin de la chapelle et de la route forestière menant au Frankenburg, et que, suite à un incendie, elle ait été totalement démolie puis rebâtie là où elle se trouve actuellement. Nous n'avons pas de photo ancienne ou d'archives à ce sujet !

Nous avons en revanche pu rassembler quelques informations sur la Maison Forestière actuelle.

Lors de l'Annexion allemande entre 1871 et 1919, l'Alsace et la Moselle ont vu de nombreux bâtiments publics construits par les autorités allemandes. Originaire de Moselle, je connais bien la gare de Metz qui en est un bel exemple, et bien sûr de nombreuses mairies, écoles, universités, tribunaux, et même un château à quelques kilomètres de chez nous... témoignent de cette architecture solide et bien particulière dans la région, comme le quartier de la Neustadt à Strasbourg. La Maison Forestière de Breitenau fait partie de ces constructions.

Au moment de notre arrivée, nous avons pu consulter les plans de la maison, dessinés à la plume en format A2, avant qu'ils ne soient archivés. La section de chaque solive y figure !

En voici un détail:



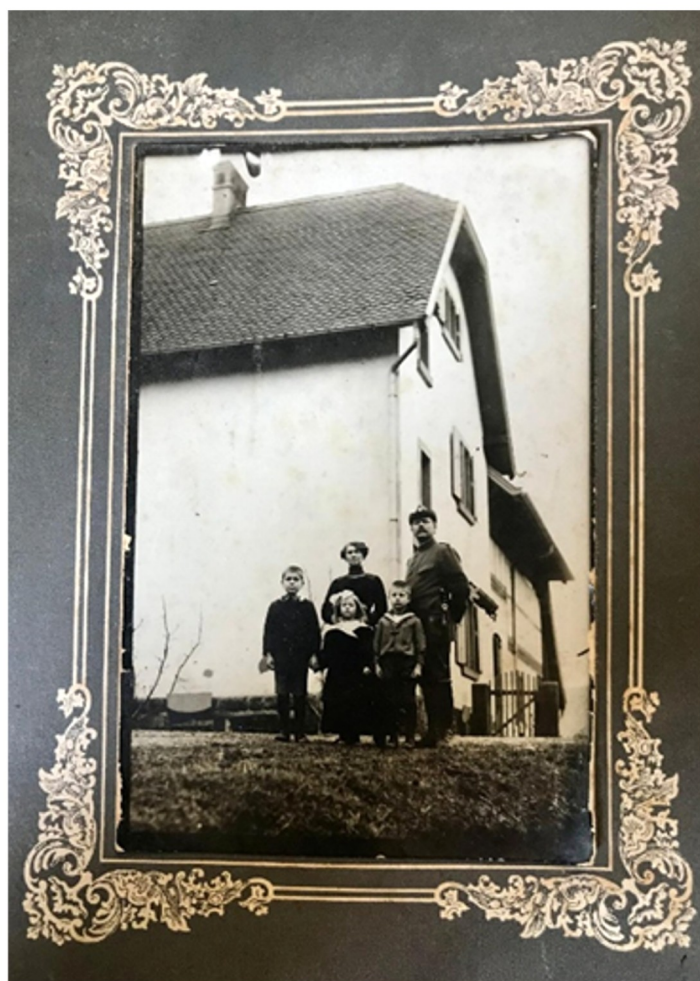
L'architecte a pensé la maison comme un logement de fonction pour les garde-forestiers, mais également comme une ferme, puisque se trouvaient dans les dépendances un grenier à foin, une étable, un poulailler, une porcherie, un pigeonnier, un bûcher, un four à pain, une fontaine, tous reliés et accessibles de l'intérieur pour pouvoir, par grand froid, circuler pour abreuver et nourrir les bêtes, alimenter le feu, faire la lessive, cuire le pain, ramasser les œufs... sans avoir à sortir à l'extérieur. Il existait également sous le corps de logis une grande cave et dans le grenier un fumoir pour compléter les équipements d'autosuffisance. Le terrain alloué au forestier en fonction permettait aussi bien culture, élevage et accès au bois de chauffage grâce à la forêt toute proche.

Il ne subsiste plus hélas ni le four à pain, ni le fumoir, ni les fontaines en grès (il en existait une seconde à l'extérieur, volée par un connaisseur bien équipé au moment où la maison a été mise en vente avant notre arrivée), disparus au fil des occupations des agents de l'ONF, mais on peut encore aisément imaginer la ferme vivant à la manière dont elle a été pensée à l'origine, les extérieurs du bâtiment étant encore relativement semblables aux quelques clichés que nous avons pu trouver :



On remarque ci-dessous les chapeaux de gendarme sur le toit, ouvertures typiques de l'architecture allemande fin XIX^e début XX^e, qui n'étaient déjà plus présents en 2016. La porte de l'étable, (entre celles de la porcherie - deux petites ouvertures sur la gauche sous le début du colombage, surmontées d'une petite échelle menant au poulailler et au pigeonnier - et la grande porte de la grange) a été hélas modifiée en porte de garage, sans doute au moment de l'avènement de l'automobile dans les années 50 ou 60.

Sur la série de photos à suivre, on peut découvrir le premier garde-forestier en activité dans la maison (merci à sa petite fille, Liliane G, de nous avoir confié ces photos anciennes d'archives), entouré de sa famille. Il pose fièrement dans son uniforme, à l'angle de la maison côté route, et plus décontracté devant le pas de porte par temps de neige, manifestement quelques années plus tard. On voit également des enfants depuis la route, la maison en fond par son petit chemin d'accès carrossable.



De fil en aiguille, en essayant de trouver des photos anciennes de la maison, nous avons eu la surprise de trouver des cartes postales anciennes de maisons forestières lui ressemblant étrangement !

L'architecte qui l'a imaginée a en effet construit plusieurs maisons dans la région sur le même plan, parfois légèrement modifié en fonction de l'exposition, ou parfois s'inspirant de quelques particularités locales.

Nous avons pour l'instant découvert six maisons jumelles, entre le nord de l'Alsace et Orbey, en passant par le Donon. Voici quelques photos ! Il est certains qu'il doit en exister d'autres, nous serons ravis d'avoir d'en parler avec vous si vous en dégotez de nouvelles !

Voilà une de nos préférées, celle dite « du Grossmann », perdue dans le massif du Donon :



Aujourd'hui quasiment à l'abandon, elle a pourtant connu une belle fréquentation à une époque, comme en témoigne ces photos anciennes ! La jolie véranda était une sorte de café... comme dans de nombreuses maisons forestières où les randonneurs pouvaient se restaurer, selon les talents d'accueil et de cuisinière de la femme du garde-forestier !



Voici celle dite « du Scherhol », aux alentours de Wissembourg, avec ses pierres d'angle apparentes et son colombage plus prononcé sur le corps de logis, ainsi qu'une toute petite fenêtre supplémentaire tout en haut du bâtiment d'habitation.



Toujours dans le nord de l'Alsace, du côté de Niederbronn, on en trouve deux autres variantes !



Voilà celle de Zinswiller, toujours en activité !

Et voici celle d'Oberbronn, au pied du joli château du Reisberg, juste avant d'être vendue par l'ONF il y a quelques années. En revenant d'une balade là-bas, nous avons fait la connaissance de la famille qui l'a rénovée depuis et y a installé une activité de traiteur « Le Lutin toqué », dans l'ancienne étable ! Leur spécialité est un délice alsacien qu'on trouve par là-bas : les buewespaetzeles !



Voici la maison après rénovation :



Voici enfin une jumelle du Haut-Rhin, sur les hauteurs d'Orb



On remarque que c'est la seule qui ne soit pas construite en grès, mais en granit, la pierre locale ; le toit en ardoise est lui aussi révélateur de son implantation de montagne.

Toujours en activité, un forestier vient d'y emménager cet hiver, nous l'avons rencontré sur la route du Lac Blanc et il passera dans notre village voir sa jumelle bientôt !

N'hésitez pas à nous faire signe si vous avez d'autres photos anciennes de la Maison Forestière de Breitenau, ce sont des trésors qui nous intéressent !

Au plaisir de vous croiser sur les hauteurs du village,

Céline MODERE-ADAM & Éric, Emile et Rosalie

LE CLIMAT.

Malgré le scepticisme de quelques dirigeants de pays (que nous ne citerons pas parce nous les connaissons), il va de soi que notre climat nous renvoie la facture de plusieurs décennies de pollutions atmosphériques.

Aujourd'hui il est indéniable que le réchauffement climatique nous pose un véritable problème et que les catastrophes que cela engendre n'épargnent personne.

Des phénomènes, comme ce permafrost qui crée des éboulements dans nos montagnes.



Éboulements spectaculaires dans les Alpes françaises : le permafrost fond, les montagnes s'effondrent.

Des rochers de plusieurs tonnes se détachent et s'écrasent jusqu'à 300 mètres plus bas, dans un nuage de poussière

Tout comme ces glaciers qui en fondant libèrent des masses d'eaux importantes qui dévalent dans les vallées.

L'éboulement d'un glacier a quasiment rayé de la carte le village de Blatten, dans le sud de la Suisse.

En cause : le réchauffement climatique qui fragilise les montagnes. La France n'est pas épargnée



Sans oublier ces orages extrêmement violents qui détruisent nos récoltes et donc notre nourriture.



LE CLIMAT.

Mais inutile de poursuivre l'énumération des troubles qu'occasionne et occasionnera encore ce satané climat.

Passons plutôt aux solutions !!

Et là, ça se complique sérieusement car pour changer de mode de vie et donc de passer à une société plus vertueuse c'est drôlement compliqué.

Difficile, mais pas impossible !!

Il s'agit de composer, de convaincre les écolos de modérer leurs ardeurs tout en expliquant aux non écolos que certaines contraintes sont nécessaires.

Mais le véritable handicap c'est que la transition écologique est couteuse et que nos finances (qui ne sont pas terribles) ne suffiront pas.

Alors pour bien faire, faut-il ne rien faire : Surtout pas !!

En réalité, quelques décisions allant dans le bon sens ont déjà été prises et d'autres sont encore en discussion au niveau Européen, Nationale, Régionale, Intercommunale et **même Communale.**

Pour autant, il serait illusoire d'imaginer que la politique règle tous ces problèmes, mieux vaut s'en occuper nous mêmes !

C'est le sens de la réserve communale (voir article dans cet écho des coucous, et de la réserve civile pour notre vallée. **Deux entités qui pourraient se compléter pour prévenir, rassembler, informer et intervenir.**

Prévenir en identifiant les zones à risques.

Rassembler en définissant un lieu d'accueil afin d'organiser la solidarité.

Informar lors de soirée à thème sur les énergies alternatives, les moyens de transports, les circuits courts alimentaires etc.....

Intervenir avec une équipe de bénévoles en cas de problème.

Faut tout de même relativiser, car dans notre belle vallée il n'y a ni permafrost, ni glacier mais comme on n'est jamais mieux servi que par soi même, c'est une très belle initiative citoyenne qui nous permet de vivre en toute quiétude dans notre magnifique village.



LE SAVIEZ-VOUS : Services et Innovations dans la vallée à destination de tous (ELSA, CITIZ, Energiessen, SDEA).

Des services et innovations se mettent en place dans la vallée : les connaissez-vous tous ?

Quelques exemples :

Depuis janvier, un transport à la demande « **Elsa Mobilité Alsace Centrale** » a été remis en place sur la vallée de Villé, il est accessible du lundi au samedi de 05 à 21 heures et permet de se rendre dans toute la vallée et même au-delà suivant l'horaire. Le tarif est modique 1€ le déplacement sur la base d'une carte de 10 trajets. **A Breitenau, il y a deux lieux de prise en charge identifiés, à savoir les deux intersections avec la rue de la maisire (bas du village, et haut du village).**



L'autopartage dans la vallée, depuis maintenant 4 ans, un véhicule en autopartage est à disposition devant le bâtiment de la communauté des communes. Le principe, ... si vous avez un besoin ponctuel d'un véhicule, il n'est pas nécessaire d'en avoir un en permanence, vous pouvez profiter d'un **véhicule en autopartage**, il vous suffit de le réserver en ligne. C'est plus simple qu'une location, en effet, une fois votre compte créé, à chaque fois que vous en avez besoin quelques « clics » suffisent. D'ici moins de 6 mois, 3 autres véhicules viendront compléter l'offre d'autopartage, ces derniers seront électriques et correspondront aux besoins ponctuels, à savoir 2 véhicules de 7 places dont un PMR et un véhicule utilitaire avec attache remorque.



L'autoconsommation collective (l'ACC) : dans le domaine de l'énergie et plus particulièrement de l'électricité, il est possible de penser à plusieurs la production et la consommation d'électricité, afin de se protéger des variations possibles du prix de l'électricité et/ou pour consommer de l'énergie la plus locale qu'il soit possible d'imaginer. Dans la vallée « **Energiessen** » a été créé et fonctionne maintenant depuis 2 ans, 1 producteur (Ejot) fournit de l'électricité à 4 sites (Bürkert, Centre nautique Aquavallée, centre administratif, et maison des services) et au mois de juillet une deuxième opération va démarrer avec de l'électricité produite avec du photovoltaïque du centre de secours qui sera consommée dans des bâtiments de la commune de Villé.



La même opération pourrait se monter à Breitenau avec du photovoltaïque sur le toit de l'église par exemple et des consommations sur les bâtiments publics et pourquoi pas des particuliers.

Sur la thématique de l'eau, vous êtes nombreux à avoir déjà fait le pas de l'installation de récupérateur d'eau, que ce soit pour faire des économies d'eau (diminuer le coût de la facture) ou de préserver la ressource en eau (restriction d'eau presque tous les étés). Mais avez-vous déjà pensé à modifier votre terrain de manière à ce qu'il capte plus d'eau (retenus, infiltration, ...), en effet toute l'eau captée correspond à de l'eau que l'on économise en arrosage. Cela fait partie d'un sujet qui est travaillé à l'échelle de la vallée sur la thématique de l'eau de l'adaptation au changement climatique.



Si vous le souhaitez, vous pouvez **approfondir ces sujets en suivant les liens ou QR code ci-dessous**, et/ou si vous le souhaitez **nous pouvons en discuter plus longuement** au « Nid des Coucous » lors d'une soirée débat.

Serge JANUS

❖ **Autopartage Cltiz** : <https://grand-est.citz.coop/>

❖ **Elsa Mobilité :**

Comment réserver mon trajet ?

Je réserve mon TAD

Le service de Transport à la Demande est effectué en minibus.

Pour en profiter, vous devez réserver votre trajet.

Soit via le site web ou l'application mobile TAD ELSA :

1. Rendez-vous sur le site web tad.elsa-mobilites.fr ou téléchargez l'application mobile ELSA TAD (sur l'App store et le Play store).
2. Créez votre compte
3. Réservez votre trajet **24h/24** et **jusqu'à 1h30 avant votre départ**
4. Renseignez votre itinéraire, le jour et les horaires souhaités
5. Recevez un e-mail ou un SMS confirmant votre réservation
6. Le jour J : rendez-vous à l'arrêt désigné
7. Présentez votre titre de transport où achetez-le auprès du conducteur
8. Profitez de votre trajet

Soit par téléphone : Vous pouvez également réserver votre trajet TAD par téléphone en contactant notre agence commerciale ELSA au **03 88 57 70 70**. Il vous suffira d'indiquer à notre conseiller ELSA les détails de votre réservation ainsi que le trajet souhaité.

Info : vous pouvez uniquement réserver votre itinéraire TAD par téléphone durant les horaires d'ouverture de l'agence commerciale.



Un guide pratique 💧

Vous retrouverez dans ce guide les éléments essentiels concernant la réglementation du SDEA ainsi que des recommandations utiles.

Vous y découvrirez des techniques d'infiltration à mettre en œuvre directement sur votre parcelle, ainsi qu'un test de perméabilité simple à réaliser chez soi.

QR CODE
à scanner



2025 : ANNEE DU RECENSEMENT

Comme il y a 6 ans, (Covid oblige) j'ai eu le plaisir de procéder au recensement de la population du village.

La première étape, après deux après-midis de formation à Andlau, était de repérer les maisons et de définir si je pouvais déposer les papiers directement dans votre boîte aux lettres, ce qui a été le cas dans plus de 80% des cas.

Je vous remercie d'avoir, dans de très nombreux cas, jouer le jeu. Cela ne m'a pas permis de vous rencontrer mais j'ai pu aider ceux qui en avaient besoin.

Notre village peut s'enorgueillir d'avoir répondu à plus de 99% par internet, ce qui nous place très au-delà de la moyenne nationale !

Un très grand merci à Mélissa pour son aide précieuse, surtout pour le recensement de l'annexe de Noircieux et à Eric, le référent qui connaît tous les recoins du village et surtout tous ses habitants sur le bout des doigts !

Nous avons presque réussi, il ne nous a manqué qu'une personne à l'appel.

Je vous souhaite de belles vacances.

Bénédicte ROTH

BOUCHONS D'AMOUR

Même si cela n'a rien à voir avec le recensement, je profite de cette page qui m'est donnée pour vous rappeler que je ramasse les bouchons des bouteilles plastique ainsi que ceux en liège au profit de l'association des bouchons d'Amour.

Les bénéfices dégagés nous permettent de financer l'éducation des chiens-guides pour personnes en situation de handicap.

Il vous suffira de les déposer devant ma porte (36 rue principale) ou de toquer, ça me permettra de boire un café avec vous !

Merci à celles et à ceux qui le font déjà régulièrement.



CRÉER UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE



A BREITENAU.

HIER :

NOS C.P.I D'ANTAN DISPARUS

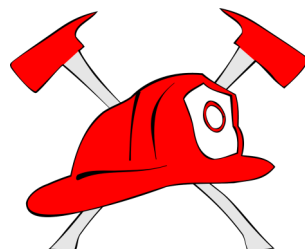


Jusqu'à la fin du siècle dernier, les communes disposaient d'un centre de première intervention, dont la mission expresse résidait dans la lutte contre les incendies.

Les bénévoles qui servaient ces corps de première intervention constituaient le bras armé du Maire, assurant un grand nombre de servitudes.

En son temps, jugés désuets, il aura décidé de les dissoudre.

Aujourd'hui les communes disposant d'un plan communal de sauvegarde doivent pouvoir compter sur les bonnes volontés de leurs administrés pour assurer la sauvegarde des personnes des biens et de l'environnement.



AUJOURD'HUI

La réserve Communale de Sécurité Civile remplace les C.P.I d'antan.



Désormais les communes peuvent s'appuyer sur l'engagement civique des bénévoles de la **Réserve Communale de Sécurité Civile**.

Ces bénévoles sont reconnus et protégés par un statut officiel. Ces bénévoles peuvent être recrutés parmi les habitants de la commune ou par le biais du service civique bénévole.

Ce dimanche les réservistes ont reçus leurs nouveaux insignes.

La fédération de la sécurité civile des réserves communales en partenariat avec le Haut-commissariat à l'engagement civique dont un référent a été nommé dans chaque préfecture apportent leur concours aux communes.



L'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Breitenau propose la création d'une réserve communale de sécurité civile.

Qu'est-ce que c'est : Un groupe d'une douzaine de bénévoles se mettant au service de la commune pour protéger et assister la population en cas de sinistre. Dans la vallée, suite à la dissolution progressive des centres de première intervention seule la commune de BASSEMBERG a relevé le défi de la création d'une réserve communale de sécurité civile.

Pour quoi faire : Assurer davantage de sécurité en cas d'accidents météorologiques, catastrophes naturelles tempêtes, complications climatiques, ou tout autres difficultés majeures. Se doter d'une capacité supplémentaire à se protéger contre les incidents de toute nature qui mettraient en danger ou en difficulté les habitants du village.

Est-ce nécessaire ? Plutôt très judicieux par les temps d'incertitude qui caractérisent notre époque. Mais aussi particulièrement intéressant pour favoriser la cohésion, la solidarité, et la singularité d'un village.

Qui ? La réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens et citoyennes volontaires et bénévoles habitant dans le village.

Quand ? Il s'agit prioritairement de constituer une liste de candidats désireux de faire partie de la RCSC ; C'est seulement après ce préliminaire que nous pourrons présenter au conseil municipal le projet de création d'une RCSC ; Charge alors au conseil de décider ou non de la mise en œuvre de ce projet à Breitenau et pour Breitenau. Dans un premier temps l'amicale propose de recueillir les candidatures, puis de nous rencontrer pour éclaircir davantage encore rôle et fonction de ce groupe en devenir. Nous vous proposons de prendre contact avec :

LEHRY Jacky

Contact : directement chez lui ou

Par téléphone : 06.88.74.83.60

Par mail : lehryj@gmail.com



BETSCH Patrick

Contact : directement chez lui ou

Par téléphone : 06.08.22.47.16

Par mail : patrickbetsch@hotmail.fr

SE PORTER VOLONTAIRE EST UN BEL ACTE DE CIVISME ET DE SOLIDARITE.



RÉSERVE CIVIQUE

DU TEMPS POUR LA RÉPUBLIQUE



L'engagement civique des réserves communales de sécurité civile

Les missions des réserves communales de sécurité civile sur la plateforme de la réserve civile.

Les réservistes communaux sont **des bénévoles** prônant leur concours aux municipalités dans le cadre de la Loi du 13 août 2004 dite de modernisation de la sécurité civile.

Leurs missions habituelles consistent à :

- ❖ Mettre en œuvre les plans communaux de sauvegarde
- ❖ Informer la population sur les risques
- ❖ Protéger et assister les populations en cas de sinistre
- ❖ Rétablir les activités économiques
- ❖ Prévenir les incendies de forêts et les empêcher de se propager dans l'attente des moyens de lutte contre l'incendie
- ❖ Les missions des réserves communales de sécurité civile (RCSC) réclament disponibilité courage et don de soi.

Les réserves communales de sécurité civile, par leur connaissance du terrain et leur rapidité d'intervention, peuvent intervenir au départ du feu, pour guider les moyens engagés par les sapeurs-pompiers et les unités de sécurité civile. L'expérience des anciens comités communaux feux et forêt, dont certaines sont issues, montre combien leur action a pu limiter les catastrophes. Aujourd'hui, dans le cadre de la prise de conscience des risques entraînés par les catastrophes naturelles, les communes se dotent des plans communaux de sauvegarde qui doivent s'appuyer sur l'engagement civique des habitants.

Les réserves communales de sécurité civiles sont placées sous l'autorité du Maire ; Elles font partie de la grande famille de la réserve civile, au même titre que la réserve citoyenne de la police nationale, la réserve citoyenne de la défense nationale, la réserve citoyenne de l'éducation nationale.



Résumé des Séances

SEANCE DU 20 JANVIER 2025

RECENSEMENT 2025 : COORDONATEUR COMMUNAL ET AGENT RECENSEUR.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE M. Éric HERRBACH, en tant que coordonnateur communal ;

NOMME Mme Bénédicte ROTH, en tant qu'agent recenseur, sa rémunération est calculée selon la dotation forfaitaire de recensement que perçoit la commune soit un montant de 647,00 €.

PLACE DE JEUX : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE FINANCEMENT DETR

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- VALIDE le devis de l'entreprise HUSSON à Lapoutroie pour un montant de 45 171,20 € HT ;
- APPROUVE le plan financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	RESSOURCES	MONTANT HT	%
45 171,20 € HT	Aides Publiques :		
	- Etat : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	18 068,48 €	40%
	- CEA	18 068,48 €	40%
	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES		
	Autofinancement :	9 034,24 €	20%
	- Fonds propres		
TOTAL		45 171,20 €	100%

- **SOLLICITE** l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 ;
- **SOLLICITE** l'obtention de la subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget 2025.

SUBVENTION CONSEIL DE FABRIQUE.
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de :

ACCORDE une subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique d'un montant de 200 euros.

SEANCE DU 20 MARS 2025

BUDGET FORET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 & DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SOLDE
RECETTES			
Prévisions budgétaire	11 272,11 €	101 833,74	
Titres de recettes	1 272,11 €	34 855,87 €	
DEPENSES			
Prévisions budgétaire	11 272,11 €	101 833,74	
Mandats émis	0,00 €	53 994,95 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	1 272,11 €	-19 139,08 €	-17 866,97 €
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	-1 272,11 €	53 105,85 €	51 833,74 €
PART AFFECTEE A INVESTISSEMENT		1 272,11 €	
RESULTAT CUMULE	0,00 €	32 694,66 €	32 694,66 €
Restes à réaliser - Recettes	/	/	
Restes à réaliser - Dépenses		/	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	0,00 €	32 694,66 €	32 694,66 €

En l'absence de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Monsieur Francis LEHRY, 1^{er} Adjoint au Maire, le Compte Administratif Forêt 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité, le Compte de Gestion 2024 identique au Compte Administratif.

BUDGET FORET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant l'élaboration et le vote du Budget Primitif 2025, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget forêt 2025 comme suit :**



Résumé des Séances

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	42 694.66 €	42 694.66 €
Section Investissement	10 000.00 €	10 000.00 €
	52 694.66 €	52 694.66 €

BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 & DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR.

En l'absence de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Monsieur Francis LEHRY, 1^{er} Adjoint au Maire, le Compte Administratif 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité, le Compte de Gestion 2024 identique au Compte Administratif.

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2024.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SOLDE
RECETTES			
Prévisions budgétaire	202 778,91 €	329 337,40 €	
Titres de recettes émis	32 142,32 €	226 293,86 €	
DEPENSES			
Prévisions budgétaire	202 778,91 €	329 337,40 €	
Mandats émis	48 072,39 €	210 446,07 €	
RESULTAT DE L'EXER-	-15 930,07 €	15 847,79 €	-82,28 €
RESULTAT A LA CLO-	80 519,51 €	127 129,48 €	207 648,99 €
TURE DE L'EXERCICE			
PART AFFECTEE A IN-			
RESULTAT CUMULE	64 589,44 €	142 977,27 €	207 566,71 €
Restes à réaliser - Re-	/	/	
Restes à réaliser - Dé-		/	
RESULTAT DE CLO-	64 589,44 €	142 977,27 €	207 566,71 €
TURE DE L'EXERCICE			

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif de l'exercice 2024, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2024, le Conseil Municipal constate que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 15 847.79 €
- Un excédent d'investissement de 15 930.07 €
- Un résultat de clôture de 147 977.27 €

Décide, à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

C/001 Solde section d'investissement reporté (Fonctionnement recettes) : 64 589.44 €

C/1068 Recettes de Fonctionnement capitalisées (Investissement recettes) : 71 488.63 €

C/002 Recettes de fonctionnement reporté (excédent) : 71 488.64 €

BUDGET COMMUNE : SUBVENTIONS 2025.

Dans le cadre du vote du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 342 € à L'ASPERULE, Epicerie solidaire, soit 1 € par habitant (population au 01/01/25).
- 100 € à la SOCIETE D'HISTOIRE DU VAL DE VILLE (Adhésion 2025).
- 200 € au Conseil de Fabrique de l'église (délibération du 20.01.2025).

BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant l'élaboration et le vote du Budget Primitif 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget commune 2025 comme suit :

Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	282 971.53 €
Section Investissement	253 217.51 €
TOTAL	536 189.04 €

FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vote les taux d'imposition ainsi :

- TH : 9.60 %¹
- TFB : 20.34 %
- TFPNB : 80.50 %
- CFE : %²

DEVIS CHANGEMENT DE FENETRES PRESBYTERE : 1^{ER} ETAGE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE les deux devis de la menuiserie KUHN pour un montant total de 9445.00 euros HT ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis.
PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Résumé des Séances

EVALUATION DU LOYER PRESBYTERE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 6 juin 2024, une révision du loyer du 1^{er} étage du presbytère a été votée. Le logement situé au rez-de-chaussée a été rénové, il convient donc aujourd'hui, pour pouvoir le mettre en location, d'établir un nouveau montant pour le loyer ainsi que les charges.

Pour mémoire, le loyer de l'ancienne locataire était de 325.10 € et 100 € de charges

Vu les travaux de rénovation effectués, Monsieur le Maire propose de réévaluer le loyer en tenant compte également des tarifs actuels du marché pour ce type de logement.

Ainsi pour les locations à venir il est proposé d'établir un loyer d'un montant de 450 euros par mois auxquels s'ajouteront 100 euros de charges mensuelles.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le nouveau montant du loyer ainsi que les charges de l'appartement du rez-de-chaussée, comme indiqué ci-dessus et à partir de ce jour ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette mise en place.

TRANSPORT MERIDIEN.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Région concernant le transport méridien. Jusqu'à présent, la Région qui prenait en charge en intégralité les coûts induits.

Les communes peuvent choisir ou non de conserver le transport scolaire méridien, conformément aux nouvelles modalités de mise en œuvre qui s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025. Pour la commune de Breitenau, Monsieur le Maire propose de maintenir le transport méridien. Le coût du maintien de ce service, pour le RPI Breitenau/Neuve-Eglises s'élève à 4198 euros TTC par an.

Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de l'offre réellement effectuée chaque année.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le maintien du transport scolaire méridien, selon les modalités évoquées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de mobilité solidaire.

S

EANCE DU 22 MAI 2025

REGIE D'AVANCE : MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier l'acte constitutif de la régie d'avance pour ouvrir un compte de dépôt de fonds et ajouter le paiement par carte bancaire dans les modes de règlement des dépenses.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette mise en place.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRE.

VU l'article 147 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;

VU l'article 72 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Civil et notamment son article 713 ;

VU l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) du 12 septembre 2024 ;

VU l'avis de publication du 29 septembre 2024 ;

VU le certificat attestant l'affichage aux portes de la Mairie du 19 septembre 2024 ;

VU l'exposé de Monsieur le Maire précisant que les immeubles ci-après, sont vacants et sans maître pour les motifs suivants : propriétaires inconnus, aucune taxe foncière n'a été versée depuis plus de 3 ans, état manifeste d'abandon ;

CONFORMEMENT à la nouvelle procédure, ces immeubles doivent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à son droit.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

EXCERCE ses droits en application de l'article L.147 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et l'article 72 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 pour les raisons indiquées dans l'exposé de Monsieur le Maire.

SUPPRIME les parcelles suivantes :

SECTION 1 n°17 ; SECTION 07 n°13 ; SECTION 07 n°15 ; SECTION 07 n°31 ; SECTION 07 n°34, n°41, n°73, n°74, n°76, n°78 ; SECTION 08 n°66, n°06, n°07 ; SECTION 12 n°06 ; SECTION 13 n°37, n°39.

DECIDE que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévus par les textes en vigueur.

Résumé des Séances

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés d'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

PROJET VILLAGE D'AVENIR : REAMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE, LA RUE DE LA SCIERIE ET LA RUE DE LA CHAPELLE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'unique offre reçue dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement partiel de la rue Principale, de la rue de la Scierie et de la rue de la Chapelle. Cette consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte.

A la date limite de réception des offres, fixée au 5 mai, le registre des dépôts mentionne 1 pli arrivé dans les délais. Il s'agit de l'offre déposée par l'entreprise « PARENTHÈSE » à Illkirch Graffenstaden pour un montant total de 32 780.00 euros HT se décomposant comme suit :

tranche ferme d'un montant de 10 640.00 euros HT,

tranche optionnelle n°1 d'un montant de 18 180.00 euros HT pour la phase PRO à la phase AOR + OPC,

tranche optionnelle n°2 d'un montant de 3960.00 euros HT pour la réalisation du dossier Loi sur l'Eau.

L'offre a été analysée par l'ATIP en charge d'accompagner la commune sur le plan technique dans le cadre de cette opération. Il en ressort de cette analyse que les compétences nécessaires au projet sont présentes dans l'équipe. Toutefois l'organisation et l'expression de la compréhension des enjeux du projet traduisent une approche quelque peu généraliste.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'offre de l'entreprise PARENTHÈSE à Illkirch-Graffenstaden pour un montant total de 32 780.00 euros HT.

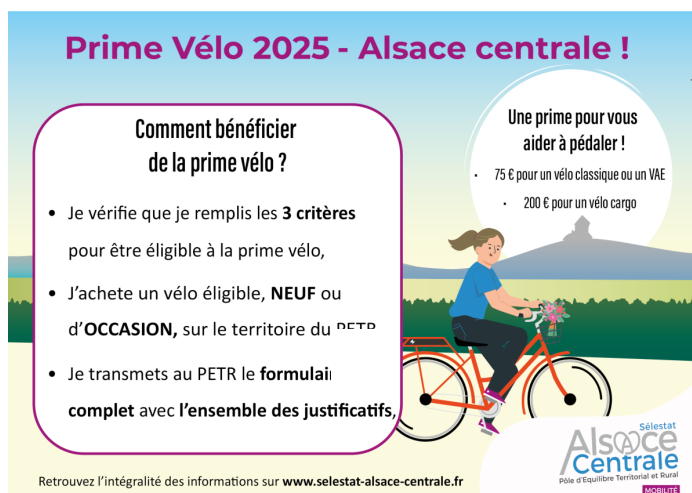
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la poursuite de cette procédure.

INFORMATION PETR.

Bénéficiez d'une prime à l'achat d'un vélo en

En 2025, le PETR Sélestat Alsace Centrale lance un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo sur le territoire: 75€ pour un vélo classique ou un vélo à assistance électrique, 200€ pour un vélo cargo.

Pour consulter le règlement, la liste des vélos éligibles et le formulaire, rendez-vous sur le site du PETR Sélestat Alsace Centrale : www.selestat-alsace-centrale.fr



Prime Vélo 2025 - Alsace centrale !

Comment bénéficier de la prime vélo ?

- Je vérifie que je remplis les **3 critères** pour être éligible à la prime vélo,
- J'achète un vélo éligible, **NEUF** ou d'**OCCASION**, sur le territoire du PETR
- Je transmets au PETR le **formulaire complet** avec l'ensemble des justificatifs.

Une prime pour vous aider à pédaler !

- 75 € pour un vélo classique ou un VAE
- 200 € pour un vélo cargo

Retrouvez l'intégralité des informations sur www.selestat-alsace-centrale.fr

Sélestat Alsace Centrale
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Région Alsace

LA (SERIEUSE) FEDERATION DES TRUCS

QUI MARCHENT.

Un jeune conseiller municipal, passé par une école de commerce, a eu l'idée de partir à la rencontre des maires de France pour faire remonter leurs idées locales "qui marchent" et améliorent le quotidien.

La France a du talent et nos maires aussi, c'est ce qu'a voulu prouver un jeune de 24 ans, Raphaël Ruegger qui a cofondé avec deux autres collègues la très sérieuse **"Fédération française des trucs qui marchent"**. Raphaël Ruegger parcourt la France depuis trois ans pour mettre en avant les initiatives locales qui fonctionnent et qui sont duplicables.

Récemment, il est allé près de Dijon, à Chevigny-Saint-Sauveur, 11 000 habitants. Ce matin-là, il accompagne le maire ... chez le coiffeur. Et ce n'est pas un hasard.

Le maire Guillaume Ruet a en effet une chose à présenter à Raphaël Ruegger : un chéquier de réduction à dépenser dans les commerces du centre-ville.

Des communes voisines ont même repris l'idée. De quoi convaincre le cofondateur de la Fédération française des trucs qui marchent : "Les maires, quelque part, sont des entrepreneurs puisqu'ils créent, ils développent... Voir que leurs initiatives dépassent les frontières de leur commune, s'exportent dans toute la France, je crois que c'est un sentiment de fierté pour eux, même si les maires sont souvent très modestes, très humbles."

Cet ancien étudiant de l'Essec, école de commerce parisienne est passionné par l'action locale. Et cela ne vient pas de nulle part. "Je suis élu local à Neuvy-sur-Barangeon, dans le département du Cher. Et en tant que jeune élu, je me confrontais à tout un tas de « c'est compliqué, ça ne marche pas, on ne sait pas faire... ». J'ai eu envie de faire un tour de France à la rencontre de maires, d'adjoints et de conseillers municipaux", explique-t-il.

« C'est très sérieux parce qu'on parle de problèmes, mais surtout de solutions pour que d'autres s'en saisissent », poursuit-il.

Au départ, il l'admet, cela n'a pas été simple, on lui raccrochait au nez. Mais trois ans plus tard, l'ambiance a totalement changé et ce sont les maires qui l'appellent directement.

À Talant, toujours dans la banlieue de Dijon, Raphaël et Théo suivent le maire Fabian Ruinet sur une aire de jeu adaptée aux enfants en fauteuils roulants. "Ceux qui sont valides peuvent s'asseoir sur un banc à l'extrémité de ce cercle et un fauteuil peut être en situation centrale pour que tout le monde puisse tourner dans ce tourniquet à ras du sol", décrit le maire. "Considérant que dans le handicap, le plus difficile à vivre est tout ce qui n'est pas possible !", souligne le maire.

"Cet exemple nous permet aussi de parler de sujets qui sont un peu les parents pauvres ou les oubliés d'une politique publique." pour Raphaël Ruegger

Des passeports civiques pour encourager les jeunes à effectuer de bonnes actions, des itinéraires de bus à la demande, une petite bibliothèque gratuite de livre dans les bus scolaires afin d'inciter les jeunes à plus lire et moins consulter leur téléphone ... Autant d'autres exemples de "trucs qui marchent". L'ambition désormais pour Raphaël Ruegger, c'est 2026 et les élections municipales. "Il y aura 500 000 nouveaux élus. Et on a besoin, déjà, de leur donner envie de se présenter ». D'autant plus que le scrutin se fera désormais pour les petites communes comme pour les grandes par liste paritaire. Par exemple pour Breitenau, il y aura pour une liste donnée 9 conseillers municipaux au minimum, 5 hommes et 4 femmes ou 5 femmes et 4 hommes pour respecter l'alternance.

Pour Raphaël Ruegger « Le relais se passe au niveau du terrain, au niveau des maires et on pense que la Fédération des trucs qui marchent, au-delà du nom sympathique, est une petite révolution qui permet de faire de la politique autrement ».

Sources : - <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/le-choix-franceinfo>

- <https://www.maire-info.com>

OSTERPUTZ A BREITENAU.

Cette année, c'est le 5 avril qu'était organisé le traditionnel Osterputz dans notre village et, oh miracle, il a fait un Soleil radieux : ce n'est pas arrivé souvent ! Du coup les activités ont été organisées à l'extérieur. Plusieurs groupes se sont afférés à diverses tâches toutes dans le haut du village.

Un groupe, le plus grand en nombre de personnes, était chargé de broyer les arbustes coupés sur le chemin au-dessus de la mare. Munis d'un broyeur un peu bruyant mais diablement efficace, ils ont tout fait disparaître.

Un autre « groupe » constitué d'une seule personne a débroussaillé un peu plus haut avec notre nouvelle débroussailleuse électrique. Quel contraste, celle-ci ne fait presque aucun bruit : à se demander si elle tournait vraiment...

Enfin, un dernier petit groupe a nettoyé notre cascade un peu encrassée par l'hiver qui venait de se finir.

Éric MATTERN



Le groupe « broyage » en action



Laika : une participante inattendue mais active



Quelques secondes de pause, pas plus!



La machine aussi a bien travaillé



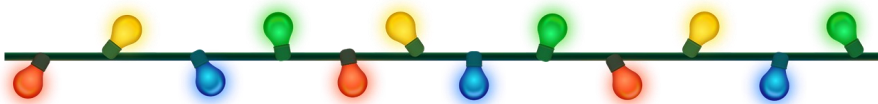
Débroussaillage en silence



Nettoyage de la cascade

DES NOUVELLES DU NID.

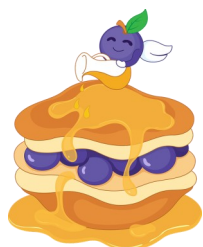
Les soirées au nid des coucous sont toujours très appréciées par tous.



Karaoké



Soirée crêpes par notre chef pâtissier



Animation musicale

TU TIRES OU TU POINTES ?



Avec les beaux jours, nous reviennent des envies de farniente, de baignades... et de pétanque.

A cet effet, un groupe de bénévoles a décidé de se retrousser les manches et de remettre en état les deux terrains situés devant l'école.

Avec un motoculteur, quelques outils et beaucoup d'huile de coude et de motivation ; ils ont désherbé, gratté, ratissé avec entrain une matinée durant.



Une seconde matinée a été consacrée à la mise en place de bordures en bois, au remplacement d'un banc et au traitement des boiseries de la pergola, qui offrira un peu d'ombre et de fraîcheur aux joueurs.

Grâce au soutien de la commune, et même s'ils ne sont pas aux normes olympiques, ces deux terrains sont à nouveau en mesure d'accueillir les amateurs de boules.

Ouverts à tous, ils offrent ainsi un nouvel espace de rencontre et de convivialité au sein de notre village.



Patrick BETSCH

LA PAGE DES ASSOCIATIONS.

Comité de Jumelage

Comme la première année, le calendrier de l'Avent a connu un franc succès puisqu'il ne nous a fallu que 3 jours pour remplir les 22 dates! Nous avons, en moyenne, rencontré une cinquantaine de personnes par soir.

Ayant eu quelques problèmes avec la soupe achetée, nous avons décidé que chacun ferait sa soupe pour le calendrier 2025, les plus simples étant toujours les meilleures!



Le vin chaud restera toujours préparé par Tania (elle seule connaît la recette!) Pour que ces soirées gardent leur côté convivial, nous souhaiterions que cela reste simple et ne devienne pas un concours, ce qui risquerait d'en effrayer plus d'un. Il n'est pas question que cela se transforme en « un dîner presque parfait » !
Si l'aventure vous tente, vous pouvez dès à présent contacter Tania pour réserver une date.



En mai, la fête a battu son plein sur la place. Nous avons pu accueillir juste avant un bus plein d'Allemands venus de Stelzenberg et ses environs.

C'est toujours un beau moment et notre président honoraire, Gilbert, se verra remettre le titre de citoyen d'honneur de Stelzenberg lors d'une prochaine manifestation.

Du jamais vu!



LE COMITE DE JUMELAGE

Lors de la fête, le temps s'est arrêté pendant un peu plus d'une heure car nous avons réussi à faire disjoncter le tableau électrique de l'église... Tout est rentré dans l'ordre. Comme toujours, une belle ambiance grâce à DJ Mike.



Avant la fête, nous sommes passés pour proposer des pains d'épices. Les bénéfices de cette vente nous permettent « d'éponger » un peu le déficit de la fête. Certes, sur les panneaux il était écrit « distribution de pain d'épices » mais il s'agit bel et bien d'une vente! Merci à tous ceux qui se sont montré très généreux!

Et puisqu'il nous faut toujours trouver de l'argent pour financer nos différentes manifestations, nous proposons à la location nos assiettes (simples, blanches) pour vos fêtes; il y en a 250, au tarif de 25€ les 50.



Passez un bel été! Vous nous retrouverez sur le parking de Décibulles du 11 au 13 Juillet!

Bénédicte Roth



Une belle tablée lors de l'Assemblée Générale.

LE REPAS DES AINES

Ce dimanche 29 juin nous avons eu le plaisir de retrouver nos aînés pour une journée festive et ensoleillée.



11h30 : on commence par l'apéro



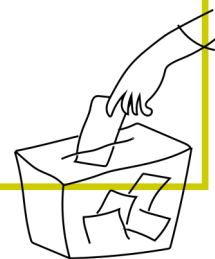
13h00 pétantes : c'est l'heure du repas.



Un repas ponctué d'intervenants tantôt sérieux tantôt humoristiques.



AVRIL 1945 : LES FRANCAISES **VOTENT POUR LA 1ERE FOIS.**



Dans un an, nous allons voter pour les élections municipales. Changement majeur dans les règles des listes : la parité obligatoire. Autant d'hommes que de femmes. Et dire qu'il y a 80 ans cette année, les femmes votaient pour la 1^{ère} fois en France, et aussi pour un scrutin municipal. Que de chemin parcouru depuis. Quel symbole que ce parallèle dans les dates ! Il est d'usage de dire que pour avancer il faut savoir d'où l'on vient. En cette année anniversaire, une petite rétrospective s'impose alors.

A la veille de la seconde guerre mondiale, la France était un pays en retard. Le premier pays à accorder le droit de vote aux femmes est la Nouvelle-Zélande, encore colonie britannique, en 1893. La Finlande, sous la dépendance de la Russie tsariste, leur accorda des droits civiques en 1906 et permit à 19 d'entre elles de siéger au parlement l'année suivante. À la suite de la première guerre mondiale, plusieurs grandes nations occidentales accordèrent des droits de vote aux femmes entre 1918 et 1920. Il y a bien eu une amorce en France en 1909 mais malheureusement, en raison d'une obstruction forte de la part du Sénat, celle-ci n'aboutit à rien et il fallut encore attendre.

Au sortir du conflit, en 1919, le suffrage des femmes revient devant la Chambre des députés. Après de longues discussions, un amendement proposant de donner l'égalité politique aux femmes à 21 ans et pour toutes les élections, en plus de l'éligibilité, est déposé.

La Chambre adopte le texte avec une vraie majorité, mais le Sénat le bloque et opte, vis-à-vis des droits politiques des femmes, pour un attentisme latent jusqu'à l'effondrement de la III^e République.



La Seconde Guerre mondiale changea la donne. Tandis que l'idéologie du régime de Vichy réduisait les femmes à un rôle passif au sein du foyer familial, le mouvement de la France libre, en exil à Londres, pensait déjà l'après-guerre et à leur place dans la société et la future structure de l'état. Le général De Gaulle se prononça à plusieurs reprises en faveur de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Le sujet fut donc mis au programme de l'Assemblée consultative d'Alger à la fin de janvier 1944. Le président de la commission de législation et de réforme de l'Etat, Fernand Grenier, communiste, proposa un amendement visant l'égalité complète des droits politiques des deux sexes. Après bien des atermoiements, le texte fut largement adopté par la Commission. L'ordonnance du 21 avril 1944 allait devenir un texte historique pour les femmes.

Les élections municipales du 29 avril 1945 furent le premier scrutin ouvert aux femmes.

Or, les deux enseignements de ce premier scrutin, étudié par des politologues, sont que les femmes ont beaucoup voté et qu'elles ont voté de manière plus modérée que les hommes. Tendance qui se confirmera pendant des dizaines d'années.

Quelques mois plus tard, en octobre 1945, les premières élections législatives ouvertes aux femmes eurent lieu. 281 femmes se portèrent candidates à la députation. 33 femmes furent alors élues à la première Assemblée constituante : 17 sont communistes, 6 socialistes, 9 appartiennent au MRP du général de Gaulle et une provient de l'éphémère Parti républicain de la liberté. Elles occupaient alors seulement 5% des 586 sièges de l'Assemblée.

Certes, les femmes ont obtenu le droit de vote, mais leur place dans la société était encore loin d'être équivalente à celle de l'homme. Pour exemple, le droit d'ouvrir un compte en banque ne leur a été octroyé qu'en 1965.

Fin 1945, le chemin à parcourir pour l'égalité allait encore être long.

Cependant, au cours des 80 dernières années, c'est grâce à toutes ces femmes courageuses que les choses ont évolué et que les inégalités, autant dans la vie publique que dans les milieux professionnels, se réduisent.



La constellation du Cygne dans le ciel de Breitenau

Les premiers astronomes, déjà pour reconnaître les étoiles, imaginaient des dessins avec la disposition des astres. Dans l'hémisphère nord, les constellations représentent de manière plus ou moins évidentes les dieux de la mythologie grecque. Dans l'hémisphère sud, les constellations n'avaient pas d'anciens noms connus. Elles ont été nommées au XVII^{ème} siècle et portent des noms d'instruments de l'époque comme le sextant par exemple. Depuis l'UAI (Union Astronomique Internationale) a officialisé 88 constellations à travers tout le ciel. Ces constellations ont des limites bien définies : et oui, même dans le ciel, l'homme est capable de définir des frontières, mais celles-ci sont pacifiques et ne servent qu'au repérage scientifique.

La constellation du Cygne

La constellation du Cygne domine le ciel d'été. A Breitenau, elle se trouve juste au-dessus de votre tête le 15/07 vers 2h00, le 15/08 vers 0h00 ou le 15/09 vers 22h00. Evidemment, entre ces dates, elle est aussi visible au zénith entre les horaires donnés. Ses étoiles les plus brillantes forment une croix d'où son appellation quelques fois de Croix du Nord en référence à la constellation de la Croix du Sud dans l'hémisphère sud. Mais le Cygne a bien son origine dans la mythologie grecque : elle représente Zeus déguisé en Cygne pour séduire Lédé.

La constellation est en pleine Voie Lactée, cette écharpe qui traverse le ciel du nord est vers le sud ouest en été et qui correspond à notre galaxie vue par la tranche. De ce fait, elle contient de nombreuses étoiles brillantes et autres objets célestes du ciel profond.

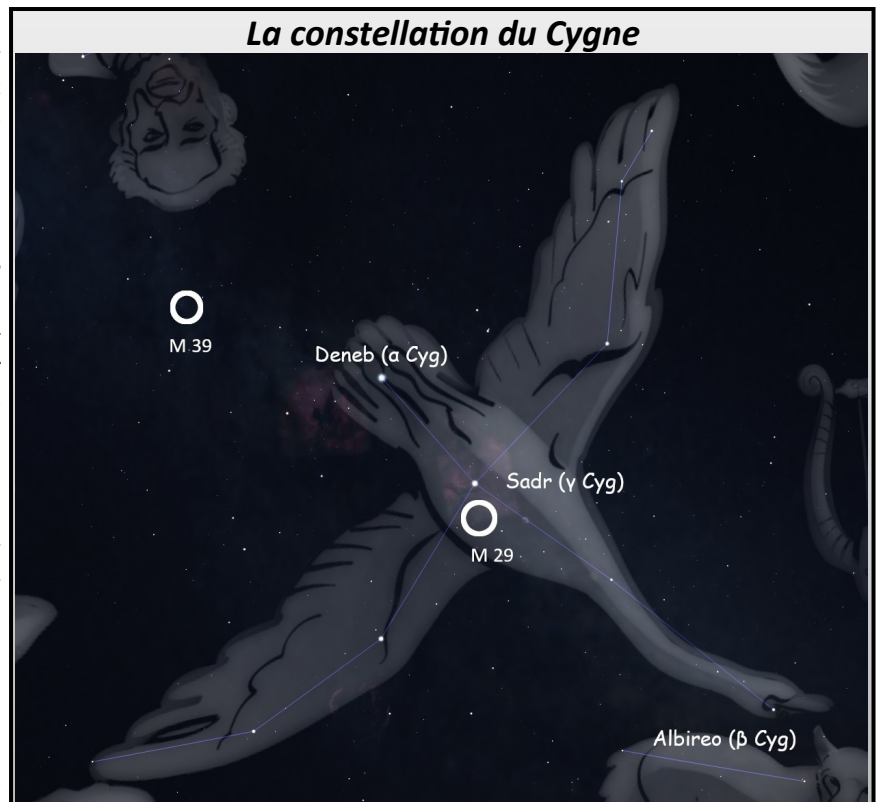


Photo de la constellation du Cygne



Photographiée depuis Breitenau le 01/09/2010

Commençons par les étoiles : α (alpha) du Cygne aussi appelée Deneb est la plus brillante de la constellation. Elle est située au sommet de la croix. C'est une étoile supergéante blanche, 200 fois plus grosse que notre Soleil. Si elle était à la place de l'astre du jour, la Terre sur son orbite en frôlerait la surface ! Heureusement elle se trouve à 1 700 années-lumière de nous. Avec Vega de la constellation de la Lyre et Altair de l'Aigle, cette étoile fait partie du triangle d'été : triangle presque isocèle très visible dans le ciel d'été.

Amas ouvert M29



L'amas ouvert M29 photographié depuis Breitenau le 26/09/2011

Au pied de la croix, on trouve Albireo ou β (beta) du Cygne, une magnifique étoile multiple. Avec un petit télescope on peut séparer 2 des 3 étoiles de ce système. L'une est jaune et l'autre bleue : par leur proximité, leurs couleurs sont très contrastées. Elles tournent l'une autour de l'autre en ... 7 300 ans ! Elles se trouvent à environ 400 années-lumière.

γ (gamma) du Cygne ou Sadr est au centre de la croix. Il s'agit d'une supergéante jaune située à environ 650 années-lumière.

Le ciel profond

Toutes ces étoiles sont visibles à l'œil nu, aucun instrument n'est nécessaire pour les apercevoir. Les objets de ciel profond (tout ce

qui est au-delà du Système Solaire) nécessitent au minimum une bonne paire de jumelles voire une lunette ou un télescope pour pouvoir être vus.

La constellation du Cygne abrite de nombreux objets et notamment la nébuleuse « Nord America » ou NGC 7000 qui, comme son nom l'indique, a une ressemblance avec le continent. Il s'agit d'un immense nuage de gaz situé à 1 900 années-lumière. On y trouve aussi les dentelles du Cygne, ce sont les restes d'une étoile qui a explosé en supernova il y a une dizaine de milliers d'années. Elle se situe à environ 2 000 années-lumière. Ces 2 objets sont cependant très difficiles à apercevoir, ils nécessitent un très bon matériel. Par contre, il y a aussi 2 amas ouverts accessibles à de simples jumelles. Un amas ouvert est un groupe d'étoiles (au maximum quelques centaines) nées ensemble. M29 est situé tout près de Sadr, éloigné d'environ 6 000 années-lumière, 4 de ces étoiles les plus brillantes forment un trapèze caractéristique. M39 quant à lui est beaucoup plus proche à environ 820 années-lumière, il se situe quelques degrés à l'est de Deneb.

La constellation du Cygne abrite aussi la toute première source de rayon X découverte et correspondant à un trou noir. Il faut évidemment des moyens professionnels pour pouvoir le visualiser.

Il ne vous reste maintenant plus qu'à lever haut la tête cette été pour admirer le spectacle que nous offre gratuitement le ciel.

Éric MATTERN

Amas ouvert M39



L'amas ouvert M39 photographié depuis Breitenau le 26/09/2011

EN PASSANT PAR WISSEMBOURG, DU RHUME AU BOUCHEE A LA REINE.

En lisant la revue du Club Vosgien, je suis tombée sur un article dédié à la ville de Wissembourg. J'y ai découvert des choses intéressantes et aussi des anecdotes amusantes.

Ce sont ces dernières que j'ai décidé de vous partager.

Je vous promets qu'arrivez à la fin de cet article, vous comprendrez l'origine du titre.



Wissembourg ! Nous connaissons tous cette ville de notre belle région. Les colombages y sont encore présents à foisons et les vignobles ne sont jamais bien éloignés. Une belle carte postale d'Alsace en soit.

Je vais donc démarrer en vous parlant de baba au rhum ! (?)

L'histoire du baba au rhum est singulière. En effet, figurez-vous que malgré son nom exotique, ce dessert traditionnel est né en Alsace, et je vous donne en mille où ? Wissembourg bien sûr !

Le roi Stanilas, lors de son passage dans cette jolie ville, dégustant un morceau de kougelhopf, le trouva un peu sec et le trempa alors dans son verre de rhum. Plutôt content du mélange, il demanda à son pâtissier Stohrer de retravailler l'ensemble. Quelques jours plus tard, ce dernier proposa au roi ce gâteau moelleux, imprégné de rhum et accompagné d'une crème pâtissière, de raisins secs et de raisins frais. Stanilas appréciant particulièrement les contes des Mille et Une Nuits, Stohrer baptisa le gâteau « Ali Baba ».

Si le roi Stanislas est à l'origine du baba, sa fille, Marie Leszczyska qui, pour mémoire, fut l'épouse de Louis XV et de ce fait Reine de France et de Navarre, serait à l'origine des bouchées à la reine, plat que l'on déguste souvent dans notre belle région.

Nicolas Stohrer, toujours lui, ayant suivi Marie Leszczyska à Versailles, régna sur les cuisines de la cour du roi de France où il réalisa une nouvelle invention spécialement à l'intention de la reine qui lui avait demandé une croustade salée à l'instar de celles qui existaient déjà en sucrées.

Il garni une croûte ronde en pâte feuilletée, d'un mélange de viande de poulet, de ris de veau, crémé et mêlé de champignons, dont la reine ne fit qu'une bouchée.

Que comportait cette garniture exactement ? Mystère. Jamais la composition exacte de la recette n'a été révélée. Cependant l'histoire veut que la reine, jalouse de ses rivales, aurait demandé à Stohrer une création de mets réputés aphrodisiaques pour tenter de regagner les faveurs de son époux.

Cette spécialité gastronomique fut donc créée à Versailles et adulée dans notre région alsacienne. Dans toutes les Winstub(s) ou restaurants alsaciens traditionnels elles sont encore inscrites à la carte. Que ce soit au poulet, au veau, au poisson, les bouchées à la reine peuvent se décliner sous plusieurs versions. Mais quoi qu'il en soit, cela reste toujours un plat régressif associé, pour beaucoup d'entre nous, à notre enfance. Servi avec des spaetzle(s), j'en ai l'eau à la bouche rien que de l'écrire !



Grand merci à la revue trimestrielle du Club Vosgien 02/2025 sur laquelle je me suis
« Grandement » inspirée pour la rédaction de cet article.

Anne HERMENT



COLORIAGE



Retrouve chaque mot lié à sa définition ci-dessous et écris-le, dans la grille, au numéro correspondant.

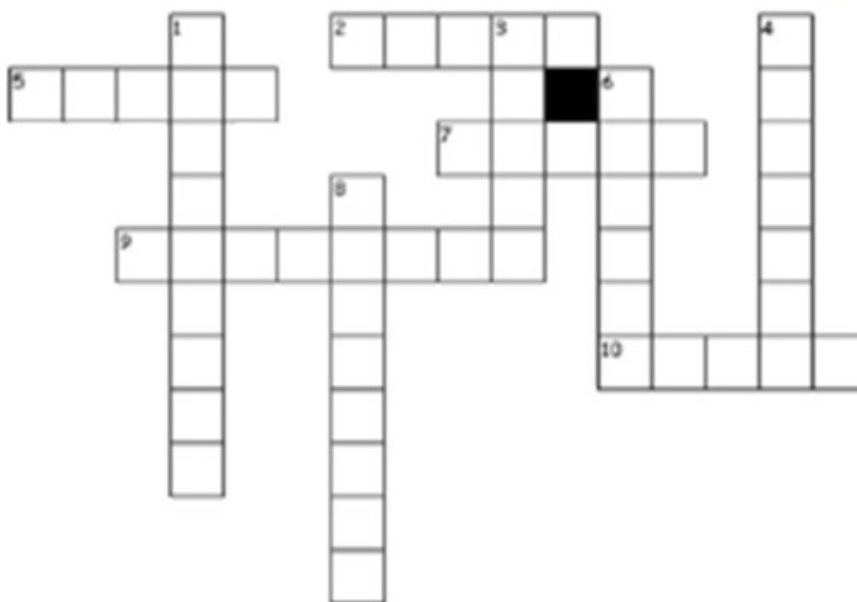
Horizontalement :

- 2. Large étendue qui borde la mer
- 5. Grand filet pour se reposer
- 7. Bonheur des surfeurs
- 9. Terrain de jeux des marmottes
- 10. Matière première pour fabriquer des châteaux



Verticalement :

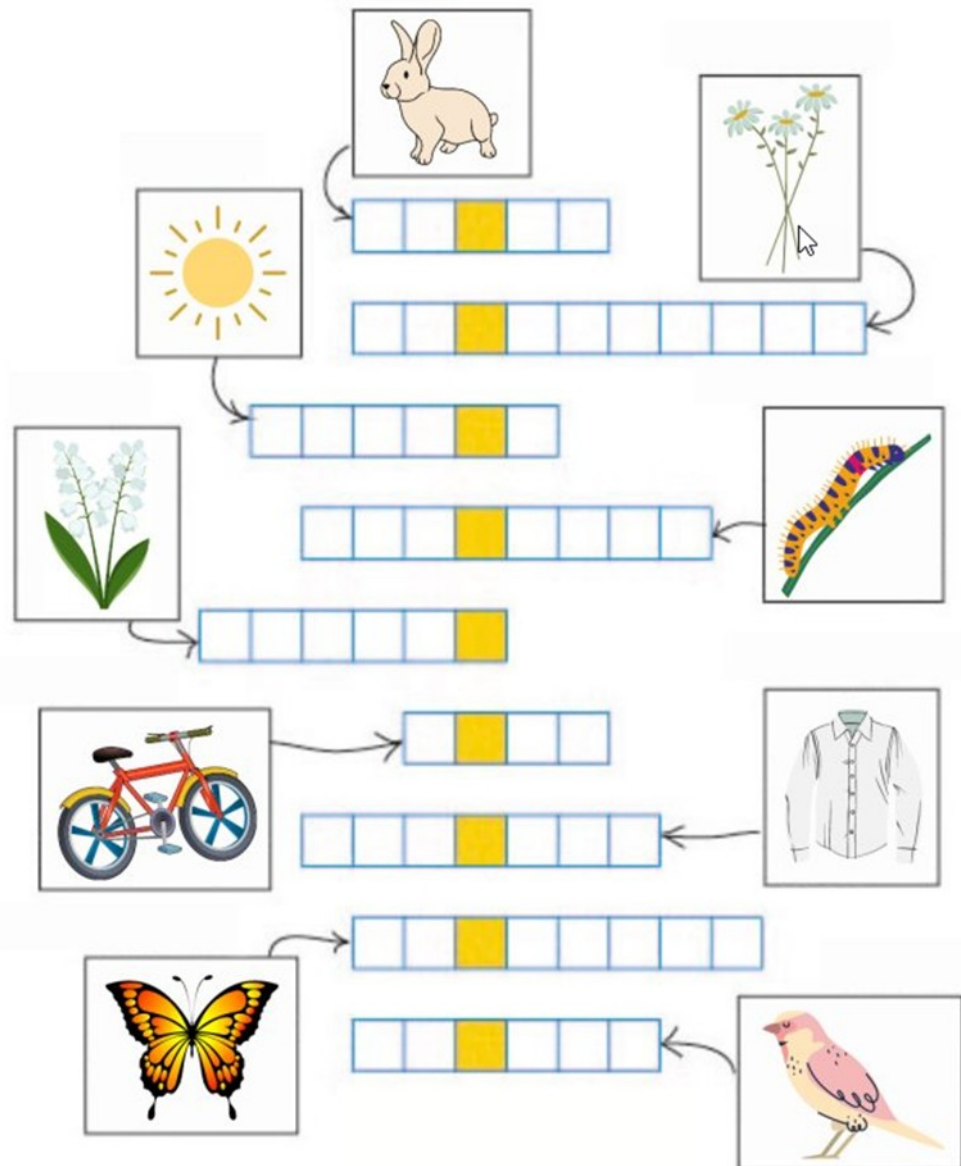
- 1. Activité préférée des marcheurs
- 3. Gourmandise qui rafraîchit
- 4. Grand cousin du parapluie
- 6. Stars du 14 juillet
- 8. Maison qui roule



MOTS FLECHES

LA PAGE DES ENFANTS

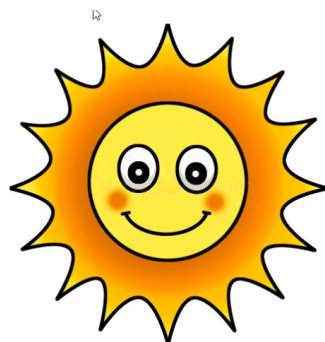
MOTS CACHES



Réponse :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

AMUSE-TOI BIEN ET BONNES VACANCES ENSOLEILLES !



SYSTÈME D'ALERTE D'HIER, D'AUJOUR- D'HUI ET DE DEMAIN...

Il y a quinze ans une sirène d'alerte était en fonction sur le toit de la mairie.

Tout un chacun passant devant la mairie pouvait la déclencher en actionnant le bouton poussoir. A part les « coups de bon fonctionnement » son usage et sa signification étaient tombés en désuétude.

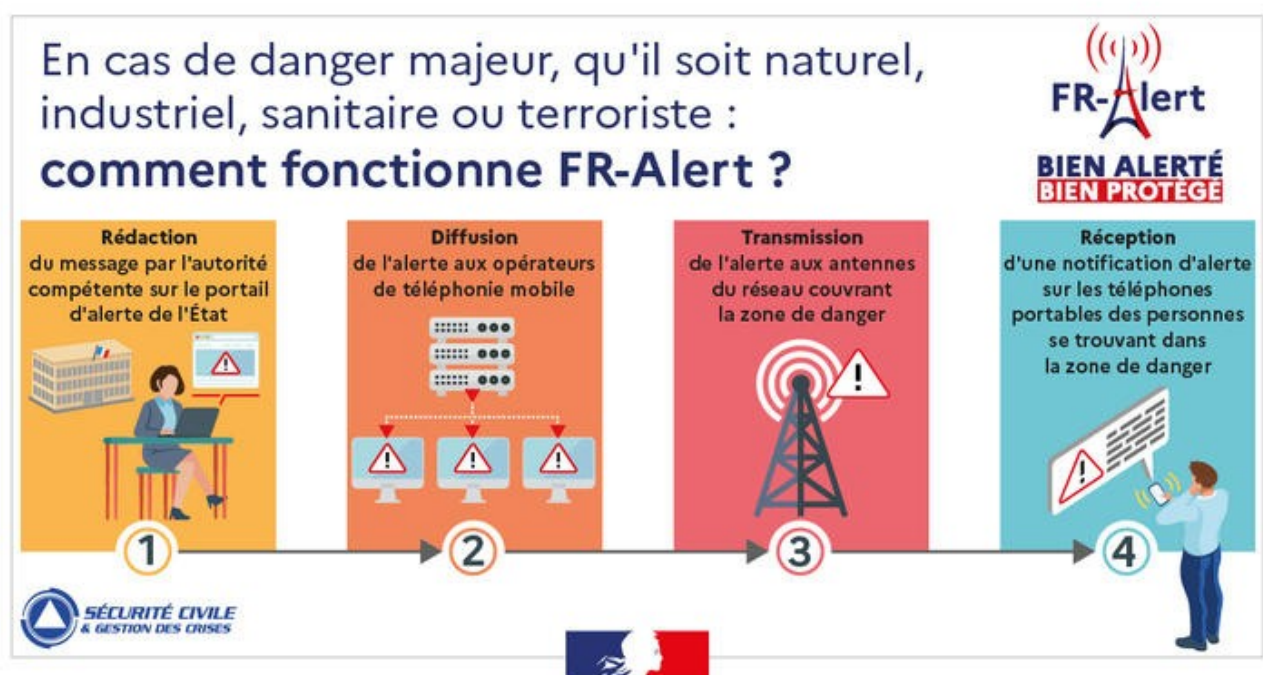
Lors de la réfection de la toiture, elle a même été déposée pour des raisons techniques (nécessité de transformation de toute l'installation électrique), de plus à ce moment-là elle ne répondait plus à un besoin.

Pour autant les sirènes reprennent du service dans certaines communes, et Breitenau est bien inscrit dans un plan de déploiement de sirènes interconnectées au niveau national. Les prérequis électriques ont été réalisés et nous sommes en attente de la mise en place d'une sirène monophasée qui sera actionnable soit à distance par les services de la Préfecture soit sur place depuis la salle du conseil. Villé et Neuve-Eglise viennent tout juste d'être équipés de ce système.

Le système national des sirènes vient compléter le dispositif FR-ALERT, alerte à la population par l'intermédiaire des portables, que j'ai déjà évoqué dans un précédent numéro (rappel ci-dessous).

En parallèle , dans un autre texte de ce journal, il est question de réserve communal, mais aussi de réserve civile, une réflexion doit être lancée afin que l'on développe au niveau local une forme d'entraide structurée, en cas de coup dur (lié au climat, aux incendies, aux conflits, ...), qui pense plus largement avec la volonté d'être également acteur en termes de prévention, de pédagogie.

Dans un village rural, de montagne, nous pouvons mettre en place tous les systèmes d'alerte électronique que l'on veut, nous ne pourrons pas nous passer du « bouche à oreille », afin d'expliquer ce qui peut arriver, ce qui arrive, comment agir et réagir. Nous y reviendrons.



INFORMATIONS

« L'ONF vous informe que la Route Forestière du Frankenbourg sera à partir du 15 juillet, fermée toute l'année aux véhicules à moteurs. Les autorisations spécifiques permettant l'accès au massif pour les associations et les ayants droits sont maintenues. La signalisation et les espaces de stationnements aux entrées de la forêt domaniale de La Vancelle seront adaptés. Cette décision permettra d'accueillir le public dans de meilleures conditions et limitera les risques qui découlent d'un accès facilité du massif aux véhicules motorisés (feux de forêt, cueillette à but lucratif, etc..)

Communiqué de presse type contractualisation collectivité

La commune de Breitenau s'engage dans la lutte contre les mégots mal jetés avec Alcome.

La commune de Breitenau est fière d'annoncer la signature du contrat avec l'éco-organisme Alcome, marquant ainsi une étape significative dans la réduction de la présence de mégots de cigarette dans l'espace public.

ALCOME est l'éco-organisme agréé depuis août 2021 par les pouvoirs publics sur la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits du tabac, en application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Le budget d'Alcome est assuré par les écocontributions versées par les metteurs en marché de produits du tabac en France. Ce budget permet de couvrir les coûts de nettoyage des mégots par les communes, de mettre en place des dispositifs de rue spécifiques (cendriers et éteignoirs sur les corbeilles de rue) et d'accompagner les collectivités dans leur lutte contre les mégots abandonnés dans les espaces publics (fourniture de cendriers de poche, kits de communication, conseils et recommandations, suivi par les experts d'Alcome).

Au 1^{er} janvier 2025, 36% de la population française était couverte par le contrat ALCOME grâce aux près de 1 250 collectivités qui, comme Breitenau se sont engagées dans la démarche.

L'objectif d'ALCOME est de **réduire de 40% la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public** d'ici à 2027.

Caritas cherche des familles de vacances

Vous avez un peu de temps et d'espace à partager ? Cet été, devenez famille de vacances ! En lien avec Caritas Alsace-réseau Secours Catholique, accueillez un enfant pour lui offrir des souvenirs inoubliables !

«Pas besoin de prévoir un programme extraordinaire, ce qui compte c'est de partager votre quotidien, et pourquoi pas de faire quelques activités simples, comme du vélo ou des jeux de société», explique Valeria Braunstedter, de Caritas Alsace. L'association et ses bénévoles mettent en relation les enfants et les familles de vacances, et assurent un suivi avant, pendant et après le séjour.

Le programme Accueil Familial de Vacances, c'est un enrichissement réciproque, des petits moments de partage, qui donnent souvent lieu à des vacances inoubliables.

Dates d'accueil: du 8 au 22 juillet ou du 22 juillet au 1^{er} août 2025

Contact :

Bas-Rhin : Biruté ABECIUNAITE, 06 25 22 34 49

AFV@federationcaritasalsace.org

RÉVISION DU SCOT VALANT PCAET

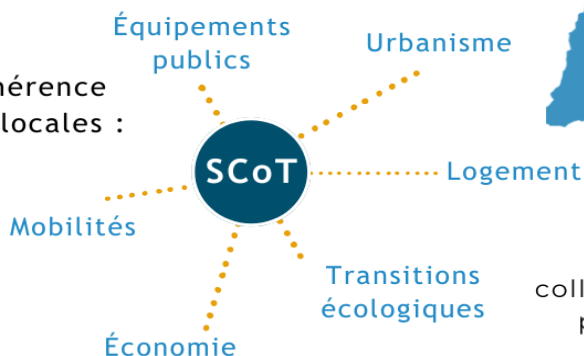
CONSTRUIRE L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE



Qu'est-ce que le SCoT - schéma de cohérence territoriale ?

Un document d'urbanisme stratégique d'aménagement pour les 20 prochaines années.

Il assure la cohérence des politiques locales :

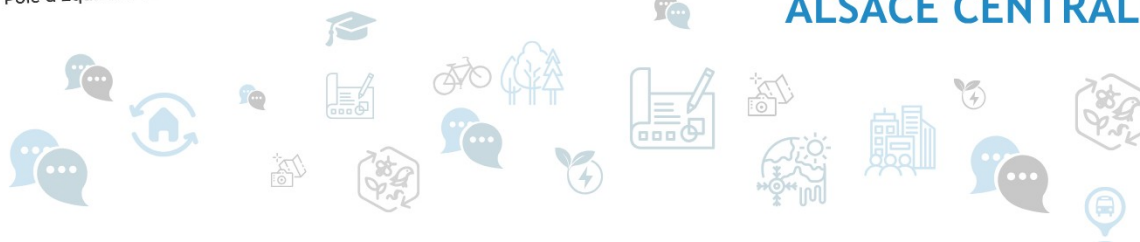


La révision du SCoT est une démarche collaborative mobilisant élus, acteurs locaux et professionnels à travers ateliers, séminaires, visites de terrain et entretiens



Aménagement du territoire

REVISION DU SCOT SÉLESTAT ALSACE CENTRALE



Participez à l'avenir de votre territoire !

Le projet de schéma de cohérence territoriale valant plan climat air énergie territorial révisé sera présenté lors de réunions publiques :

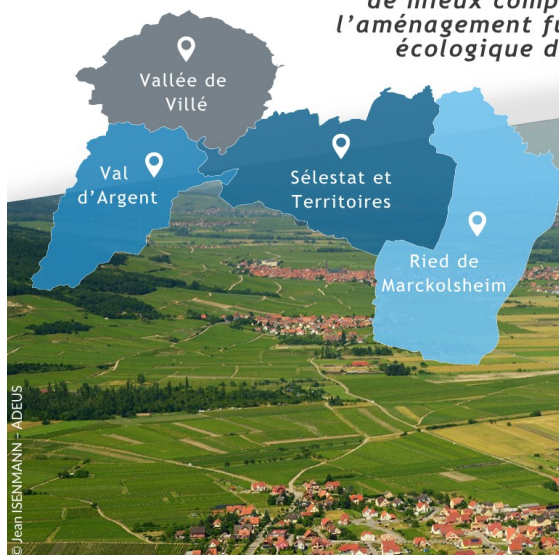


Le jeudi 25 septembre à 19h

MJC le Vivarium

53 Rue de Bassemberg à Villé

Ces rencontres seront l'occasion d'échanger et de mieux comprendre les enjeux de l'aménagement futur et de la transition écologique de notre territoire.



Plus d'informations sur le site internet du PETR :

selestat-alsace-centrale.fr

LES EVENEMENTS DANS NOTRE VILLAGE

Naissances

Adèle HERARD née le 9/02/2025

Milo BOHN né le 25/04/2025



Anniversaires

Barbe WILLEM, notre
doyenne, 99 ans le 15.05

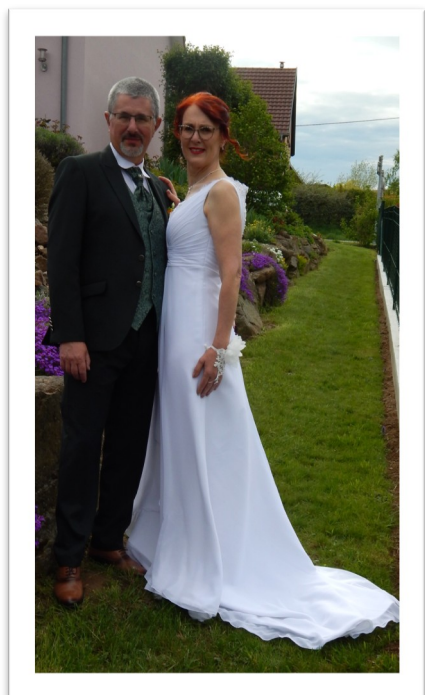


Gilbert VONNE 80 ans le 25.01



Liliane GOLDBRONN 85 ans le 21.03

Mariage



Martin SCHIEBER & Frédérique
HENRICHS le 19/04/2025

BONNES VACANCES

Le Maire, Serge JANUS

Les Adjoints, Francis LEHRY et Eric HERRBACH

et l'ensemble du Conseil Municipal

vous souhaitent un bel été !!

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE BREITENAU

67220 – Tél. 03 88 57 06 80
mairie.breitenau@gmail.com

INFORMATIONS GENERALES

*N'hésitez pas à nous envoyer vos photos
du village pour notre écho des coucous.*

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

⇒ Mardi de 13h30 à 17h00

⇒ Jeudi de 14h30 à 17h30

Fermeture du secrétariat du 07 au 22 août
2025.